



ÉMETTEURS

«La relative liberté offerte par les IFRS n'est pas compatible avec la digitalisation»

Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables (ANC), revient sur les enjeux des septièmes états généraux de la recherche comptable.

Propos recueillis par Bruno de Roulhac 

L'Agefi : Pourquoi avoir choisi le thème «Comptabilité et Numérique» pour vos états généraux?

Patrick de Cambourg : Nous traversons une période de transition. L'information financière traditionnelle avec un rapport périodique papier relève de l'ère Gutenberg ! Avec la digitalisation, les supports sont dématérialisés et le périmètre de l'information financière évo-

lue, et les frontières sont moins marquées entre l'information préparée et contrôlée. Les flux d'information à impact financier sont continus et les outils d'analyse de plus en plus puissants.

Comment profiter du flux constant d'informations sans nuire à la qualité de l'information?

C'est une réflexion importante pour les normalisateurs. En particulier avec les IFRS, peu prescriptifs en matière d'états financiers. Or, cette relative liberté des entreprises n'est pas compatible avec la digitalisation, qui implique un formatage précis pour permettre la comparabilité de l'information. L'IASB publie une taxonomie, pour permettre de trouver la même information dans un même «contenant». Toutefois, il peut y avoir des contenants propres à chaque entreprise. Le compromis entre standardisé et spécifique est difficile. Lors des états généraux, nous allons aussi réfléchir à la manière de refléter dans l'information financière, les phénomènes nou-

veaux, comme les cryptomonnaies ou la blockchain. Nous allons aussi revisiter les thématiques de 2015, le cadre conceptuel, et de 2016, les indicateurs de performance, sous l'angle numérique. L'objectif est de rendre dynamiques des données bilancielles qui restent encore trop statiques.

La solution XBRL est-elle nécessaire et fiable?

La Commission a demandé au régulateur européen (Esma) d'aller vers la dématérialisation. Cet objectif est louable, mais les difficultés de mise en œuvre sont grandes ! Or, le passage à un format dématérialisé est prévu pour 2020 et cela va venir vite. Les principes semblent clarifiés, mais la comparabilité ne sera sans doute que progressive, notamment avec la possibilité de saisir les notes annexes en bloc.

Quels sont les projets de l'ANC?

Début 2018, nous publierons un règlement important sur le secteur non lucratif, très important. De quoi moderniser sa dernière norme, datant de 1999. ●

